



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION n° : 2022/67**

**Réunion du 13 septembre 2022 à 19h00  
sous la Présidence de Mme Françoise PAYEN, 1<sup>ère</sup>  
adjointe**

Date de convocation : 06/09/22

Date d'affichage : 06/09/22

Nombre de Conseillers :

**En exercice : 29**

**Présents : 15**

**Votants : 25**

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET et Mme Magali ROGER.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Francis BOLY a donné pouvoir de vote à Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à Mme Martine BAUDART, Mme Geneviève COSSON a donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Valentine DION a donné pouvoir de vote à Mme Eva DERVIN, M. Jean DUCASTEL a donné pouvoir de vote à M. Marc DESGEORGES, M. Yann DUGARD a donné pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN, Mme Annie FESTUOT a donné pouvoir de vote à M. Hubert RENOLLET, M. Benoît LAIES a donné pouvoir de vote à Mme Marie-Claude BERGERY, Mme Patricia LESUEUR a donné pouvoir à M.. Dominique CARPENTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Magali ROGER

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR POUR CREANCES ETEINTES

Vu le courrier en date du 8 juillet 2022 de Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Vouziers demandant de prendre une délibération constatant l'effacement des créances,

Considérant que cette demande s'appuie sur la décision de la Banque de France de prononcer la clôture pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire,

Considérant qu'il s'agit d'une obligation faite à la commune de constater l'extinction des créances,

Considérant le montant de 352,39 € de créances éteintes,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au compte 6542,

Entendu l'exposé de Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :**

- D'admettre un montant de 352,39 € en créances éteintes,
- Autoriser le Maire à signer tous actes et pièces administratives nécessaires à l'application de cette délibération.

Fait en mairie le  
Le Maire,  
Yann DUGARD



**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :**  
**Et de sa publication ou notification le :**